

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 18 JANVIER 2013

DECISION

Numéro 13 – 01 – 005

PRESENTS : Madame Nadia SEMACHE ; Messieurs Monsieur Jean-Paul BURDIN ; André CELLIER ; Claude GIRAUD ; Bernard PHILIBERT.

Décision 5 : Avenant au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion financière et d'un logiciel de gestion administrative des marchés publics – Lot n °2.

Le lot n° 2 "logiciel de gestion administrative des marchés" du marché d'acquisition d'un logiciel de gestion financière et d'un logiciel de gestion administrative des marchés publics (n° 2012-09) a été attribué par le bureau du conseil d'administration du 4 juin 2012 à la Société d'Informatique et de Systèmes (SIS).

Au terme d'une décision en date du 14 septembre 2012, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société Marchéspublic.net en Société SIS Marchés (publication aux Affiches Parisiennes et départementale n° 114 – Mardi 2 / mercredi 3 octobre 2012).

La société SIS Marchés est devenue filiale à 100 % du groupe SIS, Société d'Informatique et de Systèmes au 1^{er} octobre 2012. Les responsabilités de la Société d'Informatique et de Systèmes (SIS), concernant le marché susvisé, sont ainsi transférées à la Société SIS Marchés sis 2 rue de l'Egalité 92748 NANTERRE Cedex.

Les droits et obligations nés du marché susvisé sont transférés à la nouvelle société SIS Marchés, qui en assumera toutes les conséquences en lieu et place de l'ancienne société.

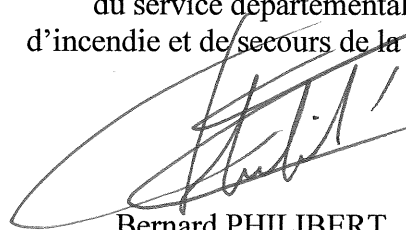
Le présent avenant est donc destiné à prendre en compte ce changement de dénomination et n'a aucune incidence financière.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau approuve l'avenant relatif au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion financière et d'un logiciel de gestion administrative des marchés publics – Lot n °2 et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton,
CS 50541,
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Société SIS
Immeuble Éden Office
2 rue de l'Égalité
92748 NANTERRE CEDEX

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché d'acquisition d'un logiciel de gestion financière et d'un logiciel de gestion administrative des marchés publics.

Lot n° 2 : logiciel de gestion administrative des marchés publics

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 17/07/2012

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :mois ou jours.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant total offre de base : 32 990 € HT
- Option 1 : 4 150 € HT y compris la formation et la maintenance sur cinq ans
soit un montant total de 37 140 € HT.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

042-284210242-20130118-13-01-005-DE

D - Objet de l'avenant.

Accusé certifié exécutoire

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Réception par le préfet : 28/01/2013

Au terme d'une décision en date du 14 septembre 2012, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société Marchéspublic.net en Société SIS Marchés (publication aux Affiches Parisiennes et départementale n° 114 – Mardi 2 / mercredi 3 octobre 2012).

La société SIS Marchés est devenue filiale à 100 % du groupe SIS, Société d'Informatique et de Systèmes au 1^{er} octobre 2012.

Les responsabilités de la Société d'Informatique et de Systèmes (SIS), concernant le marché susvisé, sont transférées à la Société SIS Marchés sis 2 rue de l'Egalité 92748 NANTERRE Cedex.

Les droits et obligations nés du marché susvisé sont transférés à la nouvelle société SIS Marchés, qui en assumera toutes les conséquences en lieu et place de l'ancienne société.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Réception par le préfet : 28/01/2013

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)